



3100B Stewart Creek Drive
Canmore • Alberta • T1W 3M6
403.609.0002
ecolendm@francosud.ca
ndm.francosud.ca

Manuel de l'élève et des
parents (secondaire)

Absences et évaluations Absences et retards Absences prolongées Adaptation scolaire Arrivés et départs Bicyclettes et autres Bulletins Code de vie Communication / Mémo Conseil étudiant Devoirs	Élève blessé Formulaires annuels Frais scolaires Horaire de la journée / calendrier Maladies contagieuses Matériel scolaire Nourriture saine Ordinateurs et technologie Période du dîner Plagiat / Tricherie Plainte et/ou inquiétude	Powerschool Processus disciplinaire Projet Appartenance Règlements Remise de travaux Reprises d'évaluations School Cash Sorties de la cour d'école Transport scolaire Trousse du nouvel élève Visiteurs dans l'école Withdraw / abandonner un cours
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Arrivées et départs

L'arrivée et le départ des autobus sont supervisés par un enseignant. L'école ouvre ses portes à 8h25 pour les élèves qui arrivent par leurs propres moyens. Les élèves ne devraient pas entrer dans l'école avant 8h25 à moins d'avoir la permission d'un enseignant.

Horaire de la journée et calendrier scolaire

Les cours commencent à 8h30 et se terminent à 15h15. Merci d'être à l'heure. Vous devriez avoir tout le matériel requis pour le cours lorsque vous arrivez en classe.

- [calendrier scolaire](#)
- [trousse du nouvel élève - formulaires annuels](#)

Absences et retards

Les parents sont responsables d'aviser l'école avant 9h (la journée même) si l'élève est absent de l'école. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique en indiquant la date, le nom et le niveau de l'élève ainsi que la raison de l'absence ou envoyer un courriel à ecolendm@francosud.ca et à l'enseignant titulaire.

En cas d'absence non motivée, un message automatisé de School Messenger vous sera envoyé en matinée et en fin de journée.

L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat pour motiver sa présence avant de se rendre en classe. Un billet de retard sera nécessaire afin d'entrer dans la classe. L'enseignant ferme la porte au début du cours. Si la porte est fermée, l'élève doit passer au bureau. * Voir le code de vie ci-dessous pour les retards non motivés.

Dans le cas d'absences prolongées ou répétitives, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat ainsi que l'enseignant titulaire afin d'aviser l'école de l'absence.

L'élève demeure responsable de la reprise des travaux, et ce, peu importe la raison de son absence. Tous les travaux et évaluations manqués pendant une absence prolongée doivent être complétés dans le mois suivant le retour de l'élève et, au plus tard, deux semaines avant la fin des cours. L'élève absent doit communiquer avec l'enseignant afin de planifier les échéances des évaluations et des travaux manqués. L'enseignant peut, à sa discrétion, réduire la charge de travail en cas d'absences de longue durée. Au deuxième cycle, les objectifs doivent tout de même être atteints afin que le cours soit crédité.

Sorties de la cour d'école

Les élèves de 7e à 12e ont le privilège de pouvoir sortir du terrain de l'école. Pour se faire, leurs parents doivent signer un formulaire annuel d'autorisation de sortie de la cour d'école. À chaque fois qu'ils sortent pendant les heures de cours et qu'ils ne sont pas accompagnés par un enseignant, ils doivent avertir le secrétariat, à la sortie et au retour. L'enseignant appelle le secrétariat afin d'aviser du départ de l'élève si le départ se fait pendant un cours.

Plagiat / Tricherie

Tout copiage, tricherie ou plagiat obligera l'élève à refaire le travail ou l'évaluation. Pendant les évaluations, un élève ne peut pas partager ou laisser un autre élève copier son travail ou ses réponses. Des mesures disciplinaires seront appliquées (communication aux parents, note de 0 pour toutes les parties impliquées jusqu'à la reprise) le cas échéant.

Période du dîner

La période du dîner est supervisée et se déroule dans le centre scolaire communautaire et/ou dans les classes, selon les disponibilités. Tous les élèves doivent sortir pour la deuxième partie du dîner à moins d'avoir la permission d'un enseignant. Les élèves ne doivent pas manger pendant les cours sans l'autorisation de l'enseignant.

Nourriture saine

Nous demandons aux parents d'offrir à leurs enfants des aliments et des collations santé (ex : des fruits, des légumes, des céréales de blé entier, du fromage, du yogourt, etc.). Les boissons gazeuses, les autres boissons énergétiques et les bonbons/sucreries ne sont pas permis en classe.

Il est permis d'inclure des noix, des arachides en vrac ainsi que du beurre d'arachide dans le dîner des élèves. Les élèves et les parents doivent être conscients que les risques liés aux noix sont toujours présents dans l'école.

Bicyclettes et autres

Les bicyclettes doivent être rangées de manière à être verrouillées sur les supports à vélo dès l'arrivée des élèves. L'équipement sportif doit être entreposé dans le casier ou à l'extérieur de l'école. Les élèves doivent toujours porter un casque lorsqu'ils font des activités / sports sur roue. Si l'élève ne porte pas un casque, son vélo/skate/etc. sera confisqué.

Maladies contagieuses

Afin de se conformer à la réglementation de *Alberta Children's Services*, la fréquentation de l'école sera interdite à tout enfant souffrant ou ayant des symptômes de maladies contagieuses. Nous sommes dans l'obligation de renvoyer à la maison un enfant qui est contagieux. En cas de pandémie, se référer aux normes énoncées par *Alberta Health Services*.

Élève blessé

Lorsqu'un élève se blesse à l'école, les parents sont contactés. En cas d'urgence, le personnel de l'école se réserve le droit de téléphoner aux services ambulanciers. Les parents seront responsables de défrayer les coûts d'ambulance.

Communication entre l'école et la maison

Un communiqué hebdomadaire (Mémo du mercredi) et un calendrier mensuel de toutes les activités du mois sont envoyés aux parents et disponibles sur le site Internet de l'école au <https://ndm.francosud.ca/parents/horaire-et-calendrier/>. Assurez-vous de les consulter régulièrement pour être au courant de ce qui se passe à l'école. Inscrivez-vous au Mémo du mercredi [ici](#). Assurez-vous de compléter tous les formulaires annuels qui vous sont envoyés par courriel en début d'année scolaire.

La communication entre les enseignants et les parents se fait régulièrement par **courriel** ou par **téléphone**.

Nous vous encourageons à communiquer avec nous en tout temps. Veuillez consulter l'onglet des plaintes ci-bas pour adresser, le cas échéant, vos inquiétudes.

Devoirs(10% de ta note finale)

Les devoirs et l'étude font partie intégrante du concept de réussite à l'école. Les élèves sont responsables d'apporter leurs devoirs (travaux non terminés, projets, etc.) et leurs leçons (études, lecture) à la maison à tous les jours.

Le temps minimum suggéré pour les devoirs et l'étude au secondaire est de **75 minutes tous les soirs**, incluant la lecture personnelle. Les élèves sont responsables de leur apprentissage. La prise de note, la révision et la pratique des concepts enseignés sont essentielles à la réussite.

Salle de devoirs (de Carine) ouverte les lundis, mercredis, jeudis.

Powerschool

Portail des parents et des élèves: source d'information pour vous tenir informés de l'assiduité et d'autres informations en lien avec les apprentissages. Les élèves et les parents d'élèves du secondaire pourront également y voir les évaluations sommatives des élèves. [Powerschool.](https://francosud.powerschool.com/public/home.html) (<https://francosud.powerschool.com/public/home.html>)

Ordinateurs et technologie

Les élèves du secondaire participent au projet AVAN (Apportez Votre Appareil Numérique). Ainsi, dans le cadre des projets réalisés en classe, ils ont le choix d'apporter leur propre appareil numérique ou ils peuvent louer un appareil numérique appartenant au Conseil scolaire (Chromebook). L'appareil doit être en bon état, avec une batterie qui dure six heures. **L'appareil doit être rechargé à 100% chaque matin et doit être utilisé uniquement à des fins d'apprentissage.**

Les téléphones cellulaires, montre intelligente, airpods et les écouteurs doivent être rangés pendant les heures de cours. Un élève qui utilise son appareil pendant les heures de cours sans la permission de l'enseignant se fera confisquer l'appareil.

À l'école

- Les élèves doivent obligatoirement signer le contrat d'engagement de l'utilisation de la technologie de l'école (contrat AVAN). Ce contrat définit les règles à suivre au sujet de la technologie, d'Internet et des médias sociaux.
- Dans les cas d'une utilisation qui contrevient au contrat AVAN ou au code de vie de l'école, l'élève pourrait se faire confisquer son/ses appareil(s) pour une durée indéterminée.

En classe

- La permission d'utiliser un appareil électronique (ordinateur, cellulaire, tablette, montre intelligente, écouteurs, etc.) est un **privilege** et non un droit en salle de classe.
- Chaque enseignant, suppléant et aide-élève détermine quand il autorise l'utilisation ou non des appareils électroniques dans la classe. Chaque élève est responsable d'avoir une technologie fonctionnelle chaque jour et à chaque cours.

Visiteurs dans l'école

Pour des raisons de sécurité, lorsque vous visitez l'école, durant les heures de classe, **nous vous demandons de vous identifier au secrétariat** et de signer le registre des visiteurs.

Plaintes et inquiétudes

Un élève ou un parent qui a une inquiétude devrait communiquer avec l'enseignant concerné. Si l'inquiétude n'est pas réglée, l'élève ou le parent devrait ensuite en parler avec un membre de l'équipe administrative de l'école. La communication doit toujours se faire dans le respect.

Transport scolaire

En cas de retard de l'autobus, contactez la compagnie d'autobus Southland Transportation au numéro sans frais 1-866-962-7100 ou consulter le site internet de Southland : <http://www.myschoolbusmonitor.com>.

- Chaque élève doit respecter les règlements établis par le conducteur et agir de façon responsable. Vous trouverez une copie du Guide du transport scolaire sur le site internet de l'école, sous l'onglet *Transport*. <http://ndm.francosud.ca/transport/>;
- Les élèves qui dérogent à ces règlements de façon répétitive perdront le privilège du transport en autobus scolaire;
- Les élèves doivent se présenter à l'arrêt d'autobus cinq minutes en avance. N.B. Si l'élève attend à l'intérieur de la maison ou dans une voiture, il n'est pas considéré être à son arrêt et le chauffeur passera tout droit;
- La permission d'utiliser une autre route d'autobus que la sienne n'est accordée que par un membre de la direction ou la secrétaire de l'école (**sous certaines conditions**);
- Pour toutes questions sur les routes, veuillez vous adresser à l'agente de transport du Conseil scolaire par courriel à transport@francosud.ca ou au 403-692-6483.

Bulletins

- Les élèves du secondaire ont 2 étapes durant l'année et reçoivent 2 bulletins (février et juin). Tous les cours de 7e à 9e année, à l'exception des cours d'options, sont des cours à l'année. De 10e à 12e année, la majorité des cours sont semestrés.
- Des rencontres parents-enseignants ont lieu en novembre et en avril.

Adaptation scolaire

L'enseignante accompagnatrice de l'école appuie les enseignants afin qu'ils mettent en place des stratégies pour aider leurs élèves en difficulté. Elle peut aussi rencontrer des élèves individuellement ou en sous-groupe pour enseigner des stratégies. Si vous avez des inquiétudes concernant les apprentissages de votre enfant, veuillez en parler avec l'enseignant titulaire et ensuite avec la direction.

Projet Appartenance

Une intervenante du projet est assignée à l'école et présente à toutes les semaines afin de faire, par des interventions universelles, la promotion d'une bonne santé mentale ainsi que la prévention des situations difficiles. Pour en savoir davantage, cliquez sur ce [lien](#). Voici quelques conseils pour [réduire le stress](#).

Frais scolaires

Les frais de scolarité **doivent être payés au début de l'année, avant le 30 septembre**. Ils couvrent les coûts relatifs aux sorties, aux activités éducatives et culturelles, aux invités spéciaux, aux cours optionnels du secondaire et à la location d'ordinateurs. Des campagnes de financement pourraient être organisées pour financer d'autres activités parascolaires. Une entente avec la *Pauw Foundation* permet d'alléger les frais de manière significative pour certaines activités et sorties.

School Cash

[School Cash Online](#) vous permet de payer en ligne les dépenses scolaires comme les frais de scolarité, les excursions, les dîners chauds, les frais de cours à option et autres. ***Nous encourageons les parents qui ont des difficultés financières ou des questions au sujet des frais de scolarité à en discuter avec la direction de l'école.**

Matériel scolaire

La liste du [matériel scolaire](#) requis est envoyée au début du mois de juin. L'élève est responsable de son matériel et doit avoir le matériel nécessaire aux cours.

Conseil étudiant

Les élèves du Conseil étudiant organisent des activités en lien avec les moments forts de l'année scolaire. L'Halloween, Noël, la St-Valentin, la St-Patrick, la journée de la francophonie et autres sont soulignés annuellement. Le Conseil étudiant est élu par les élèves du secondaire.

Reprises d'évaluations

Un élève pourra demander de reprendre une évaluation sommative deux fois pendant l'année scolaire /le semestre pour chaque cours s'il a démontré qu'il a fait des démarches pour améliorer sa compréhension de la matière. L'élève doit avoir obtenu un résultat inférieur à 15% de son rendement habituel. Les enseignants utilisent une [carte verte virtuelle \(bit.ly/ndmreprise\)](#) pour clarifier les modalités de reprise.

Les actions suivantes peuvent être des preuves de la démarche d'un élève. Celles-ci doivent être approuvées par l'enseignant.

Exemples :

- Participer à des récupérations;
- Refaire des devoirs non compris;
- Présenter un résumé de la matière à son enseignant;
- Compléter tous les travaux et refaire les numéros mal compris;
- Etc.

Absences le jour d'une évaluation

En cas d'absence planifiée et justifiée par les parents, l'élève devrait idéalement prendre des arrangements avec son enseignant avant l'examen. L'élève est responsable de ses apprentissages et doit prendre l'initiative.

Toute absence non justifiée obligera l'élève à faire son examen dès son retour en classe ou au plus tard une semaine après son retour (cela est à déterminer par l'enseignant).

Toutes les évaluations sommatives doivent être écrites à l'école, sous la supervision d'un enseignant ou de la direction. L'enseignant peut obliger l'élève à faire n'importe quelle évaluation à l'école sous sa supervision. Les téléphones et les écouteurs ne sont pas autorisés dans la salle d'examen.

Absences prolongées - règle d'absentéisme

L'élève demeure responsable de la reprise des travaux, peu importe la raison de son absence. Tous les travaux et évaluations manqués pendant une absence prolongée doivent être complétés dans le mois suivant le retour de l'élève et, au plus tard, deux semaines avant la fin des cours. L'élève absent doit communiquer avec l'enseignant afin de planifier les échéances des évaluations et des travaux manqués. L'enseignant peut, à sa discrétion, réduire la charge de travail en cas d'absences de longue durée. Au deuxième cycle, les objectifs doivent tout de même être atteints afin que le cours soit crédité.

L'école Notre-Dame des Monts a une [règle d'absentéisme](#) qui s'applique de la 10e à la 12e année.

Date limite pour abandonner "withdraw" un cours

De 10^e à 12^e année, les élèves ont 30 jours après le début des cours afin d'abandonner un cours s'ils ne veulent pas que le code "W" (withdraw) se retrouve sur leur rapport académique détaillé (*DAR / Detailed Academic Report*). Un élève peut toujours abandonner un cours après les 30 premiers jours, mais le W restera sur son rapport académique détaillé. Afin d'abandonner un cours, l'élève doit écrire un courriel à l'enseignant en mettant la direction d'école et un parent en c.c.

Copie de référence à faire signer par l'élève

Remises des travaux

- Dans la situation où l'élève ne remettrait pas son devoir/travail/projet en temps et qu'il a été avisé par son enseignant de son retard ou que cette date est partagée dans Google Classroom, l'élève fautif (ve) se verra offrir une seconde échéance.
- Si la deuxième date d'échéance n'est pas respectée, l'élève devra rester après l'école la semaine même du non-respect de la date d'échéance pour terminer son travail.

Règlements

1. Le respect de soi, des autres et de son matériel est primordial.
2. Tous les élèves dînent à l'endroit désigné pendant l'heure du dîner. Le cours avant ou après l'heure du dîner n'est pas le moment de manger son dîner.
3. L'usage du téléphone cellulaire et des écouteurs n'est pas permis durant les cours, à moins de l'approbation de l'enseignant sauf à l'heure du dîner.
4. Les corridors doivent demeurer calmes. L'utilisation des escaliers du lien est interdite.
5. Il est interdit de faire du plagiat ou de tricher en tout temps. Voir l'onglet *Plagiat*.
6. Tout élève soupçonné par un adulte d'avoir consommé des substances illicites (drogue et alcool) sera envoyé au bureau pour rencontrer un membre de la direction.
7. Il est interdit de fumer/vapoter sur la propriété de l'école. Il est illégal pour toute personne âgée de moins de 18 ans de fumer/vapoter.
8. Les pauses de la 7^e à 9^e année se font à l'extérieur ou à l'intérieur.
9. Dans la mesure du possible, gardez vos souliers propres et secs. Si vous faites une flaque sous votre pupitre, vous devez la nettoyer immédiatement.
10. Les portes des casiers doivent être fermées et les items personnels ne doivent pas traîner à l'extérieur du casier. Si vous mettez un cadenas sur le casier, veuillez partager votre code avec l'administration.
11. Les élèves qui ont une période libre et qui restent à l'école doivent être studieux. Les outils technologiques sont donc utilisés à des fins pédagogiques.
12. L'usage de vélo ou de planche à roulettes est interdit partout sur le terrain de l'école à l'exception du terrain de basket-ball durant la journée scolaire. Un casque est obligatoire si vous pratiquez des activités sur roues (skateboard, scooter, vélo, etc.). La confection de rampes et de sauts est interdite. Tous les jeux avec ballons doivent se faire dans la cour d'école et loin des autos stationnées.
13. Code vestimentaire: Vous devez respecter le fait que l'école est un milieu d'apprentissage. À NDM, la préparation de nos élèves à l'avenir est aussi importante que la rigueur académique. Votre habillement doit en tout temps être approprié pour un contexte scolaire. Votre corps doit être recouvert adéquatement.
Vêtements non appropriés:
 - Le port des casquettes et tuques est permis dans l'école. Dans la classe, ce sera à la discrétion de l'enseignant. Toutefois, la casquette et la tuque demeurent interdites à OLS (gym, biblio, options).
 - Des vêtements et accessoires présentant des messages prônant toute forme de violence, de sexisme ou faisant la promotion de drogue ou d'alcool sont interdits.
 - Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents (utilisez votre bon jugement).

- **L'équipe administrative ainsi que les enseignants se réservent le droit de remettre un chandail à l'élève qui ne respecte pas le code vestimentaire.**

Processus disciplinaire

Pour tout manquement dans « [les règlements](#) », « [le code de vie](#) » ainsi que les attentes présentées ci-dessus, il est possible de passer par différentes étapes dans le processus disciplinaire. Par exemple, il est possible, dans le cas d'une infraction plus sérieuse, de passer directement au niveau 3. Il est important de rappeler que les principales lois en vigueur en Alberta s'appliquent à l'école comme partout ailleurs.

Niveau 1 : Gestion par l'enseignant ou un membre du personnel

Les enseignantes, enseignants ou l'adulte leur rappelleront les règles une, deux ou trois fois si nécessaire. L'intervention est ponctuelle et a pour seul objet d'attirer l'attention de l'élève et parfois de ses parents sur une situation. Il se peut qu'on demande à l'élève de faire une tâche particulière. Une note est envoyée à chaque fois au titulaire. Le parent peut être avisé.

Exemples: rappel à l'oral des consignes, conséquence directe de courte durée et de circonstance au sein de la classe, changement de place en classe, rencontre de l'élève avec l'enseignant, travail de réflexion, exigence d'une signature des parents, excuses, lettre d'excuses et/ou appel aux parents, retrait d'un article appartenant à l'élève (casquette, appareil électronique, accessoires, ...), etc.

Niveau 2 : Gestion par l'enseignant avec la collaboration de la direction

Brève retenue ou retrait ponctuel d'un droit. L'élève rencontrera l'enseignant et la direction. Le parent peut être averti par écrit ou par un appel. Des mesures d'aide peuvent être mises en place.

Exemples: retenue après la classe, retenue le midi, interdiction d'accès à un lieu, privation d'une sortie, retrait temporaire d'un cours, excuses, lettre d'excuses et/ou appel aux parents etc.

* L'élève qui est retiré temporairement d'un cours doit se présenter au bureau de la direction et l'enseignant fera un suivi par un appel au secrétariat afin d'expliquer brièvement les motifs de l'exclusion, l'heure et le travail à faire. Pour réintégrer la classe au prochain cours, il devra y avoir, au préalable, une rencontre entre l'enseignant et l'élève. *

Niveau 3 : Gestion par la direction

Retenue prolongée ou privation prolongée d'un droit. Il y aura une communication formelle entre les parents et les membres de la direction. Des mesures d'aide doivent être mises en place.

Exemples: retenue répartie sur plusieurs jours de classe, exclusion d'un club ou d'une activité libre, retrait d'un cours sur une certaine période, demande d'appui des services du conseil scolaire pour favoriser les comportements positifs de l'élève, excuses, lettre d'excuses et/ou appel aux parents, etc.

Niveau 4 : Gestion par la direction

Suspension à l'interne ou à l'externe (peut aller jusqu'à 5 jours). Lors d'une suspension à l'externe, les parents assurent l'encadrement de leur enfant à la maison et doivent prendre rendez-vous avec la direction pour réintégrer l'enfant à l'école. Une communication aux parents est obligatoire. Une note par écrit sera aussi envoyée à la maison et une copie de celle-ci sera placée au dossier de l'élève.

Niveau 5 : Gestion par le conseil scolaire.

Le cas de l'élève sera soumis au Conseil scolaire pour une suspension prolongée ou une expulsion de l'école.

Code de vie

Ce code, ainsi que le processus disciplinaire, seront imprimés et chaque élève devra le signer en début d'année.

Responsabilités de l'élève	Conséquences négatives. Voir aussi le Processus disciplinaire à 5 niveaux ci-haut.
1. J'ai la responsabilité d'écouter, d'assurer mon apprentissage et de remettre mes travaux scolaires à temps. Je respecte le droit des autres à apprendre.	Avertissement, travail dans une autre classe, appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction.*
2. J'ai la responsabilité de communiquer en français et d'améliorer la qualité de ma langue.	Avertissement, travail dans une autre classe, appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction.*
3. J'ai la responsabilité d'être respectueux envers autrui par mon comportement et mon langage. Les élèves se doivent d'être respectueux en tout temps. L'intimidation est interdite.	Avertissement, lettre d'excuses signée, appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction. Suspension à l'interne durant la journée. Suspension à l'externe.
4. J'ai la responsabilité de respecter la propriété et la vie privée des autres (le pupitre de l'enseignant, les casiers, salon étudiant, livres, etc.). Les salles de classe doivent restées telles qu'elles ont été organisées par l'enseignant.	Avertissement et appel aux parents, perte de privilèges (sortir de la cour d'école par exemple).
5. J'ai la responsabilité d'être ponctuel à mes cours et d'être prêt à travailler avec tout mon matériel. L'élève en retard doit se procurer un billet au secrétariat. L'oubli du matériel compte pour un retard.	3 retards non motivés: appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction.*
6. J'utilise adéquatement mes appareils électroniques et la technologie. Je consulte seulement des sites en lien avec les cours. Je respecte le contrat AVAN. Les jeux technologiques ne sont pas autorisés dans l'école pendant les cours. 7e et 8e année: technologie interdite pendant les pauses/dîner 9e à 12e année: technologie permise pendant les pauses/dîner sous certaines conditions à la discrétion de l'école	<u>Ordi</u> : 1- surveillance de l'écran, 2- confiscation pour une soirée, 3- confiscation pour une semaine. <u>Cell. /iPad/iPod/écouteurs</u> : Confiscation: 1- une période, 2- une journée (24h), 3- une semaine, 4- un mois. Dans les cas d'une utilisation qui contrevient au contrat AVAN ou au code de vie de l'école, l'élève pourrait se faire confisquer son/ses appareils pour une durée indéterminée. *
7. Je respecte le code vestimentaire de l'école (voir onglet Règlements ci-dessus).	Avertissement. L'élève devra porter d'autres vêtements et/ou faire un appel aux parents afin qu'ils apportent d'autres vêtements.
8. Je respecte les règlements dans l'autobus, je respecte les autres et l'autorité du chauffeur.	Avertissement, feuille d'infraction d'autobus. À la 3 ^e infraction: suspension du service de transport (durée à déterminer).

Conséquences positives et avantages en lien avec toutes les responsabilités de l'élève: Peut recevoir de bonnes références pour les cours postsecondaires ou des demandes de bourses. Être responsable permet de mieux réussir.

* Notez que les retenues incluent des travaux, donnés par l'enseignant, et sont tenues selon le moment convenu par l'enseignant ou la direction. Les parents doivent venir chercher l'élève à l'école si la retenue a lieu après l'école. Si la conséquence de la retenue n'a pas été respectée, l'élève risque la suspension à l'interne pendant laquelle l'élève terminera ses travaux.

J'ai lu le manuel de l'élève. Je garderai la copie des règlements et du processus disciplinaire dans mon casier afin de m'y référer.

Signature de l'élève: _____ Date: _____